



Création de bail automatisée

Par **AlexFromParis**, le **14/04/2008** à **15:38**

Bonjour,

Je suis propriétaire de plusieurs immeubles (15 appartements au total) et j'assure moi-même la gestion de tous ces biens.

Or depuis quelques temps, j'ai de plus en plus de problèmes avec des locataires qui résilient leur bail sur une erreur futile (non présence de la TNT sur le bail par exemple).

Cela aboutit au fait que les locataires n'ont pas besoin de préavis de 3 mois vu que le bail est caduc. Cela est très préjudiciable pour moi car ça ne me laisse que très peu de temps pour trouver un nouveau locataire sans perdre d'argent.

Je viens de trouver un logiciel destiné aux particuliers qui permet de créer simplement des baux en remplissant uniquement un formulaire, et je voudrais savoir si quelqu'un l'a déjà testé ?

Ce logiciel s'appelle EasyBail et peut être téléchargé gratuitement à l'adresse <http://easybail.free.fr/>

Je dois dire que je suis très emballé par ce logiciel, mais étant un peu méfiant par nature je voudrais avoir l'avis d'utilisateurs avant de l'acheter.

Merci d'avance
Cordialement

Alexandre

Par **Bouchon**, le **15/04/2008** à **09:49**

Bonjour,

Pour répondre à ton message, je suis moi-même dans une situation similaire.

La rédaction des baux d'habitation est de plus en plus complexe, et les locataires sont de mieux en mieux informés, entraînant de fait des ruptures de baux sans préavis.

Pour ma part, j'ai testé EasyBail 2008 depuis quelques mois et je dois dire que j'en suis enchanté et je le conseille à tous les propriétaires.

Il est simple d'utilisation, il suffit de remplir les différents formulaires : logement, propriétaire, locataire, garant, et le bail se génère tout seul.

En cas d'erreur en remplissant les formulaires, il nous le signale automatiquement.

EasyBail 2008 a été validé par huissier de justice, ce qui garanti sa qualité.

Tous les textes de loi, utiles aux propriétaires, sont intégrés dans l'application.

Pour moi, c'est, et de loin, le meilleur logiciel de ce type !

Je te le conseille fortement, ainsi qu'à tous ceux qui veulent éviter des départs sans préavis ou des procès avec leurs locataires. Compte tenu du nombre de biens que tu as, je te conseille plutôt la version "EasyBail 2008 Entreprise" à la version "EasyBail 2008 Express".

En espérant avoir répondu à tes interrogations.

Philippe